
CONSEIL MUNICIPAL
Session Ordinaire
Vendredi 18 Novembre 2022 – 20h30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Assainissement collectif : choix du bureau d'études pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement communal.
- 2°) Assainissement collectif : choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre relative à la station d'épuration.
- 3°) Décision modificative budgétaire.
- 4°) Tarifs communaux 2023.
- 5°) Permis de construire – M. GERY et Mme ALARY, Permis de construire modificatif de M. GUYONNET.
- 6°) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux le **DIX-HUIT NOVEMBRE** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : 14 Novembre 2022

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLETT, Antony MOREL, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA.

Absente excusée : BLOT Magali arrivée à 21h.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2022.

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

(Vote pour : 10 ; Contre 0 ; Abstention:0)

1. Assainissement collectif : choix du bureau d'études pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement communal

Madame le Maire expose la nécessité de faire réaliser une étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif. Le dernier diagnostic a été réalisé en 2012.

Pour ce faire, Madame le Maire a sollicité différents bureaux d'études ; elle présente les différentes offres reçues :

- **C2EA** : 19.920€ hors taxes - Option (relevé topographique) : 1 150€ hors taxes, soit un total hors taxes de 21 070€
- **SAFEGE** : 29.270€ hors taxes – option relevé topographique : 1.575 HT, soit un total hors taxes de 30 845€

Madame le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante à savoir C2EA pour un montant total de 21 070€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir **C2EA** pour réaliser l'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif de la commune pour un montant de **21 070€ HT** et d'inscrire la totalité du montant des dépenses au budget 2023 assainissement. Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau Loire Bretagne et prévoit le plan de financement comme suit :

Subvention Conseil Départemental 63 : 30%	soit	6 321€
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50%	soit	10 535€
Le Solde : Budget assainissement	soit	4 214€

(Vote pour : 10 ; Contre 0 ; Abstention:0)

2. Assainissement collectif : choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre relative à la station d'épuration

Madame le Maire indique qu'afin de procéder au choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre relative à la station d'épuration il sera nécessaire d'établir un règlement de consultation.

Madame le Maire précise que le règlement de consultation sera rédigé par l'agence départementale d'ingénierie territoriale (A.D.I.T.). En conséquence ce point fera l'objet d'une décision qui sera prise lors d'une prochaine réunion.

Arrivée de Magali BLOT à 21h00.

3. Décision Modificative N°3 - BUDGET COMMUNE – Salaires du personnel

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget une décision modificative sur le budget commune doit être prise :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-Autres fournitures non stockées	1 000,00€	0€	0€	0€
D-Fournitures de voirie	1 000,00€	0€	0€	0€
D-Terrains	1 000,00€	0€	0€	0€
D-Entretien et réparations bâtiments publics	4 000,00€	0€	0€	0€
D-Entretien et réparations autres bâtiments	3 000,00€	0€	0€	0€
D-Entretien et réparations voiries	1 000,00€	0€	0€	0€
D-Autres biens mobiliers	1 000,00€	0€	0€	0€
D-Versements à des organismes de formation	650,00€	0€	0€	0€
D-Catalogues et imprimés	500,00€	0€	0€	0€
TOTAL D Charges à caractère général	13 150,00€	0€	0€	0€
D-Personnel non titulaire	0€	4 150,00€	0€	0€
D-Cotisations aux caisses de retraite	0€	10 000,00€	0€	0€

TOTAL D Charges de personnel et frais assimilés	0€	14 150,00€	0€	0€
D-Formation	1 000,00€	0€	0€	0€
TOTAL D Autres charges de gestion courante	1 000,00€	0€	0€	0€
Total FONCTIONNEMENT	14 150,00€	14 150,00€	0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative N°3 sur le budget commune pour l'exercice 2022.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

4. Tarifs communaux au 1er Janvier 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs pratiqués pour les différentes prestations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2023 comme suit :

<p>Budget principal pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concession cimetièrre 300,00 € pour 5m² - Concession cimetièrre 150,00 € pour 2,50m² - Columbarium : - Pour une durée de 15 ans : 300,00 € - Pour une durée de 30 ans : 600,00 € - Pour une durée de 50 ans : 800,00 € - Tarif plaque pour le columbarium : 60,00 € - Tarif plaque pour le jardin du souvenir : 60,00 € 	<p>Budget principal service périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantine repas fréquent enfant : 3,65 € - Cantine repas occasionnel enfant : 3,85 € - Cantine repas personne extérieure : 5,00 € - Garderie du matin : 1,30 € - Garderie du soir : 1,30 € - Pénalité de retard garderie : 15,00 € <p>Budget principal location salle des fêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location tarif habitants : 150,00 € - Location tarif hors-commune : 350,00 € - Caution location de salle : 800,00 € - Caution ménage : 150,00 € - Caution vidéoprojecteur + écran : 100,00 €
<p>Budget eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchement eau : 1200,00 € - Location du premier compteur : 50,00 €/an - Location compteur en cas de changement d'abonné cours d'année : 25,00 € - Location compteurs suivants : 17,50 € - Prix du m³ de 0 à 120m³ : 0,95€ - Prix du m³ de 121 à 500m³ : 0,75€ - Prix du m³ au delà de 500 m³ : 0,55€ 	<p>Budget assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchement assainissement : 1200,00 € - Part fixe par abonné : 30,00 €/an. - Part fixe en cas de changement d'abonné en cours d'année : 15,00 €/an - Part variable d'assainissement : 1,00 € m³.

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

5. Permis de construire – M. GERY et Mme ALARY, Permis de construire modificatif de M. GUYONNET.

Madame le Maire présente le projet de Monsieur GERY Luca et de Madame ALARY Victoire ainsi que le projet modificatif de Monsieur GUYONNET Frédéric,

(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

8. Question diverses

- NEANT

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 16 décembre 2022 à
20h30.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2022, mis en
ligne sur www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr le 19 DEC. 2022 .***

Carine MIGNOT,

Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER,

Maire

